

PROCÈS-VERBAL de la séance d'ajournement de la séance régulière du conseil municipal du 7 juillet 2020 et tenue le 11 août 2020 à 18h00, à la salle des sessions du Conseil municipal, sous la présidence du maire, monsieur Guy Lapointe.

Sont présents :

Monsieur le maire, Guy Lapointe

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Barbara Beugger
Nathalie Lavoie
Alain Joubert
Claude Larocque
Ghyslain Phaneuf
Mathieu Beaudry

Sont également présentes à la séance, mesdames:

Cynthia Bossé, directrice générale
Annick Tremblay-Bouchard, adjointe à la direction

0. Constatation de l'avis de convocation et ouverture de la séance d'ajournement du 11 août 2020

225-08-2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal présents reconnaissent avoir été convoqués conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QU'il y a quorum;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que monsieur le maire, monsieur Guy Lapointe, déclare la séance ouverte.

ADOPTÉE

1. Adoption de l'ordre du jour

226-08-2020

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, **APPUYÉ** par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE l'ordre du jour adopté à la séance du 7 juillet dernier soit maintenu et que les points reportés soient traités, de laisser le point « varia » ouvert à tout sujet d'intérêt public, qu'une période de questions soit prévue et d'ajouter les items suivants :

- 10.6 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) Utilisation de l'aide financière octroyée
- 10.7 Résultat de l'appel d'offres numéro 02-04194 concernant la vidange des boues de la station de traitement des eaux usées;
- 10.8 Décompte progressif numéro 1 – Réfection de ponceau et de voirie sur diverses routes;
- 10.9 Acceptation des directives de changement de l'entreprise R. Guilbeault Construction inc. dans le cadre de la réfection de ponceaux et de travaux de voirie sur diverses routes;
- 10.10 Dommages causés à la suite du bris sur la conduite de refoulement des eaux usées;
- 10.11 Résiliation de contrat – Location d'un serveur et messagerie courriel;
- 10.12 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);
- 10.13 Décompte progressif numéro 2 – Réfection de ponceau et de voirie sur diverses routes;
- 10.14 Demande pour l'installation de bâtiments temporaires de bureau des ventes et de roulotte de chantier.

6. Transport et voirie

6.2 Acquisition d'un camion 10 roues pour le Service des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres diffusé sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour l'acquisition d'un camion 10 roues pour le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, une seule entreprise a déposé sa soumission avant la date et l'heure limite, soit le 3 août 2020 à 11 heures;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de la soumission est le suivant:

Entreprise	Prix (incluant les taxes)
Tenco inc.	309 473,30 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise Tenco inc. n'est pas conforme;

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit annulé l'appel d'offres 2020-001;

QUE soit entérinée la production du nouvel appel d'offres numéro 2020-02 en cours sur le SÉAO pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec les modifications proposées par le directeur des travaux publics, monsieur Roger Garneau, en ce qui concernent, entre autres, l'équipement de déneigement.

ADOPTÉE

6.4 Aménagement d'un accès à la rivière Noire

Ce point est reporté à la prochaine séance.

6.5 Demande au ministère des Transports du Québec pour ajouter de la signalisation au coin de la rue Lessard, de la Route 116 et de la rue Bruneau

CONSIDÉRANT LA configuration spécifique de l'intersection de la Route 116, de la rue Lessard, de la rue Bruneau ainsi que de l'emplacement de la traverse de la voie ferrée;

CONSIDÉRANT LES enjeux de sécurité majeurs liés à l'intersection et l'importance qu'accorde le conseil municipal à la sécurité des usagers de la route;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander au MTQ, de procéder à une analyse de sécurité à l'intersection de la rue Lessard, de la rue Bruneau et de la route 116 dans le but de vérifier s'il y a lieu d'apporter des correctifs.

ADOPTÉE

10. Divers

- 10.6 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
Utilisation de l'aide financière octroyée
-

229-08-2020

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été faite en juillet 2019 pour l'amélioration de la chaussée du 21^e Rang;

CONSIDÉRANT QU'une lettre reçue le 27 juillet 2020 accordant à la Municipalité une aide financière maximale de 25 000 \$ pour des travaux d'amélioration des routes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser madame Cynthia Bossé, directrice générale, à demander des soumissions pour l'amélioration de la chaussée du 21^e Rang.

ADOPTÉE

- 10.7 Résultat de l'appel d'offres numéro 02-04194 concernant la vidange des boues de la station de traitement des eaux usées
-

230-08-2020

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres diffusé sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la vidange des boues de la station de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) firmes ont déposé une soumission avant la date et l'heure limite, soit le 6 août 2020 à 11 heures;

CONSIDÉRANT QUE les résultats des soumissions sont les suivants:

Firme	Prix (incluant les taxes)
Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure Environnement)	143 406,02 \$
Les Consultants Mario Cossette Inc.	158 758,27 \$
Bouchard et Blanchette Marine Ltée	167 550,19 \$
Excent Environnement Inc.	255 687,15 \$

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur François Desjardins, ingénieur de la firme Shellex, à l'effet d'octroyer le contrat à la firme Révolution Environmental Solution LP (Terrapure);

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE les services de la firme Révolution Environmental Solution LP (Terrapure) soient retenus pour un montant de 143 406,02 \$, taxes incluses;

QUE soit utilisé pour pourvoir au paiement le budget courant ainsi que le surplus accumulé affecté.

ADOPTÉE

10.8 Décompte progressif numéro 1 – Réfection de ponceau et de voirie sur diverses routes

231-08-2020

CONSIDÉRANT LES travaux de réfection de ponceau et de voirie sur diverses routes;

CONSIDÉRANT LA recommandation de paiement du décompte progressif numéro 1 présentée par monsieur Karl Lassonde, ingénieur de la firme les services EXP inc., datée du 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE le montant du décompte progressif numéro 1 s'établit à 70 390,70 \$, incluant les taxes et une retenue de 10 %;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, appuyé par madame Barbara Beugger, et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit autorisé le paiement du décompte progressif numéro 1, et ce, pour une somme de 70 390,70 \$ à l'entreprise « R. Guilbeault Construction inc. »;

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit mandatée pour signer le décompte progressif numéro 1;

QUE pour pourvoir aux paiements, soit affectée l'aide financière versée par le ministre des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et le Programme réhabilitation du réseau routier local (PRRL).

ADOPTÉE

10.9 Acceptation des directives de changement de l'entreprise R. Guilbeault Construction inc. dans le cadre de la réfection de ponceaux et de travaux de voirie sur diverses routes

232-08-2020

CONSIDÉRANT LA résolution 070-03-2020 accordant le mandat à l'entreprise R. Guilbeault Construction inc.;

CONSIDÉRANT LA directive de changement numéro 3 d'un montant de 610 959,75 \$, plus les taxes applicables, pour la modification au type de réfection de voirie du rang du Carré;

CONSIDÉRANT LA directive de changement numéro 4 d'un montant de 31 813,61 \$, plus les taxes applicables, pour la modification au type de réfection de voirie du rang de la Carrière;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit entérinée la directive de changement numéro 3 par l'entreprise R. Guilbeault Construction inc. au montant de 676 484,28 \$, plus les taxes applicables;

QUE soit acceptée la directive de changement numéro 4 par l'entreprise R. Guilbeault Construction inc. au montant de 31 813,61 \$, plus les taxes applicables;

QUE pour pourvoir aux paiements, soit affectée l'aide financière versée par le ministre des Transports du Québec dans le cadre du Programme réhabilitation du réseau routier local (PRRL).

ADOPTÉE

10.10 Dommages causés à la suite du bris sur la conduite de refoulement des eaux usées

233-08-2020

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 039-02-2020 demandant une correction à la facturation pour enlever la TPS/TVQ sur le foin;

CONSIDÉRANT LA facture numéro FYL40 de la Ferme Yves Lacoste et Fils inc. pour la remise en état de la terre au montant de 1 667,14 \$, incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT LA facture numéro FYL46 de la Ferme Yves Lacoste et Fils inc. pour la perte de rendement de culture au montant de 1 050,00 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE ce conseil est favorable au paiement des dommages causés aux cultures;

QUE soit autorisé le paiement des factures au montant total de 2 717,14 \$.

ADOPTÉE

10.11 Résiliation de contrat – Location d'un serveur et messagerie courriel

234-08-2020

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 131-05-2020 résiliant unilatéralement les contrats avec l'entreprise B2B2C;

CONSIDÉRANT LES frais de résiliation au montant de 7 844,51 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de procéder au paiement à l'entreprise B2B2C des frais de résiliation au montant de 7 844,51 \$, conformément aux dispositions prévues au contrat.

ADOPTÉE

10.12 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

235-08-2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE

10.13 Décompte progressif numéro 2 – Réfection de ponceau et de voirie sur diverses routes

236-08-2020

CONSIDÉRANT LES travaux de réfection de ponceau et de voirie sur diverses routes;

CONSIDÉRANT LA recommandation de paiement du décompte progressif numéro 2 présentée par monsieur Karl Lassonde, ingénieur de la firme les services EXP inc., datée du 6 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE le montant du décompte progressif numéro 2 s'établit à 520 756,21 \$, incluant les taxes et une retenue de 10 %;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, appuyé par madame Barbara Beugger, et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit autorisé le paiement du décompte progressif numéro 2, et ce, pour une somme de 520 756,21 \$ à l'entreprise « R. Guilbeault Construction inc. »;

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit mandatée pour signer le décompte progressif numéro 2 conditionnellement aux précisions obtenues sur l'avancement des travaux et les quantités incorporés au chantier;

QUE pour pourvoir aux paiements, soit affectée l'aide financière versée par le ministre des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et le Programme réhabilitation du réseau routier local (PRRL).

ADOPTÉE

237-08-2020

10.14 Demande pour l'installation de bâtiments temporaires de bureau des ventes et de roulotte de chantier

CONSIDÉRANT QUE la demande du promoteur monsieur Charron pour installer, dans une partie du stationnement du Camping Wigwam, une roulotte de chantier qui pourra également servir de bureau de vente ;

CONSIDÉRANT QU'un avis légal a été demandé pour des précisions concernant l'article 8.6 du règlement de zonage, chapitre 8 intitulé : Usages, constructions et équipements temporaires;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers

QUE le conseil soit favorable à la demande du promoteur;
QU'advenant qu'une telle résolution soit requise, la présente résolution fait office d'autorisation.

ADOPTÉE

11. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. Correspondance

Aucune correspondance n'est adressée aux membres du conseil.

238-08-2020

13. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la séance soit levée à 18 h 20.

ADOPTÉE

Guy Lapointe
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.